

LE VAUXOIS



Le lavoir

Mairie de Vaux sur Lunain

17 route de Lorrez

77710 Vaux sur Lunain

Tél. : 01 64 31 50 54 – Fax : 01 60 96 51 13

E. Mail : mairie.vauxsurlunain@wanadoo.fr

Chers Vauxoises et Vauxois,

Une nouvelle année se profile, le Conseil Municipal et moi-même venons vous présenter tous nos meilleurs vœux pour 2017. Nous espérons que cette année vous apportera, santé, joie, prospérité et la réalisation de tous vos projets.

Patrick Bousser
Maire



ETAT CIVIL

Naissance :

SIBI Maxence le 03 juin 2016

VINCENT-LARROW Ambre 19 novembre 2016

Mariage :

ACHEREAU Jérôme et CHANTRE Tiphaine le 16 juillet 2016 (Hameau de Villeniard)

Nous souhaitons la bienvenue à

M. GRONFIER Arnaud et Mme BEUZON Charlotte et leurs enfants, Victor, Antoine, Louise ; ferme de l'Abondance remplaçants de M. DOUBLIER Henri

M. MASSON Pierre-Raphaël et Melle LARCHER Jessica ; 17 rue de Lorrez

M. LARROW Romuald et Mme VINCENT Julie ; route de Villebéon

M. MACRAIGNE Mickaël et Mme JASPART Séverine ; Bois Lunain

M. MARTINS Romuald et Mme DUMESNY Christelle ; Bois Lunain

L'année 2016 restera marquée :- par plusieurs attentats qui ont de nouveau bouleversés la France. Que de malheur, que de tragédies pour les personnes touchées, malgré l'état d'urgence et le travail remarquable de nos gendarmes et policiers, les dangers hélas, sont toujours présents.

Nos pensées vont à toutes les familles des personnes disparues.

- par la climatologie de mi-mai à juin qui restera gravée dans les mémoires. Il est, en effet, tombé dans ce laps de temps 337 mm soit la moitié de la pluviométrie annuelle. Ces pluies exceptionnelles ont entraîné des inondations catastrophiques dans les vallées du Loing, du Lunain, de l'Orvanne, ... détruisant habitations, usines, commerces, cultures. Le revenu de chacun s'est trouvé réduit de moitié voir de la totalité, accentuant les difficultés financières. Les assurances, les aides diverses ne couvrent pas totalement le coût des dégâts.

Les serres à l'entrée du village



vers le lavoir

Réalisation 2016

- finalisation du PLU
- renouvellement complet de l'éclairage public avec des lampes LED basse consommation
- voirie des Richoux
- Ossuaire au cimetière

pour 2017

Le recensement se fera du 19 janvier au 18 février 2017 par Mme Marylène FRIN

D'une part :

- projet de fermeture du préau sur 3 côtés au moins (baies coulissantes) pour se protéger des courants d'air permanents et favoriser l'organisation d'animations.
- voirie dans le village : impasses de la Fontaine, Fleurie, du Riong, rue de la Vallée.

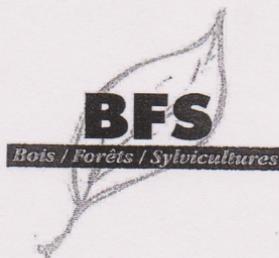
D'autre part :

Un problème se pose au cimetière, les cèdres âgés de 60 ans sont devenus de grands arbres. Leurs racines sont puissantes et exercent une poussée de bas en haut en passant sous le mur d'enceinte. Elles vont jusqu'à 20 mètres à l'intérieur du cimetière, (lors de la pose de l'ossuaire, une racine de 20 cm de diamètre a dû être coupée), plusieurs lézardes sur le mur côté sud-est et surtout côté sud-ouest, sont apparues dont une où l'on peut passer la main, de plus les portes ne peuvent plus être fermées. La loi stipule qu'un cimetière doit être clos par mesure d'hygiène.

Il convient dans ce genre de problème d'être pragmatique et réaliste en se basant sur l'avis d'expert et non sur des solutions simplistes trouvées sur internet.

Ci après, rapport de l'expert :

M. ROY Didier
37 rue le Notre
77300 FONTAINEBLEAU



Port : 06.07.15.61.12
Tél/fax : 01.64.22.23.62

Assurance : R.C.P 08189250
AREAS

GESTION DU PATRIMOINE ARBORE

Nom du demandeur : M. Patrick BOUSSER
Mairie de Vaux sur Lunain (77710)

Objet de la mission :

Compte-rendu sur les conséquences de la réalisation d'une tranchée (profondeur environ 80 cm) amputant de façon significative le système racinaire des Cèdres implantés à proximité du mur du cimetière.

Contexte :

Un bouquet de Cèdres (*Cedrus atlantica*) de 9 sujets est implanté aux abords du cimetière à son entrée. Quatre Cèdres bordent l'accès bitumé et les cinq autres sont alignés parallèlement au mur du cimetière à une trop faible distance de celui-ci (3 m 50).

Observations :

Implantés vers 1950, les Cèdres ont bénéficié de conditions de croissances favorables (sol frais et fertile) sans concurrence.

Physiologiquement sains, ils ont développé un système racinaire traçant (probable plancher argileux à faible profondeur limitant la pénétration du système racinaire) qui se traduit par une croissance soutenue en diamètre (D +/- 80 cm) et une hauteur de 20 à 25 m avec une branchaison importante caractéristique des arbres en « croissance libre ».

Côté cimetière (espace libre), ils ont étendu une forte branchaison déportant ainsi une grande partie de leurs poids de ce côté. Corrélativement pour se maintenir et établir leur équilibre physique, ils ont développé un système racinaire abondant avec d'importantes racines charpentières traçantes qui, passant au travers ou sous les fondations du mur, vont

prospector librement vers l'espace du cimetière. De fait, il est aisé de constater des soulèvements du revêtement du chemin d'accès, des inclinaisons au niveau des piliers de l'entrée et nombre de lézardes affectant le mur, qui ne manqueront pas de s'aggraver au fil du temps jusqu'à provoquer le disloquement des maçonneries.

Hypothèse de la réalisation d'une tranchée (P. 80 cm) visant à isoler les fondations du mur :

- Conséquences mécaniques :
Privé mécaniquement de leur appui, l'équilibre naturel des Cèdres s'en trouvera brutalement rompu, les exposants inévitablement à des soulèvements et à des basculements du côté cimetière.
- Conséquences physiologiques :
La disparition brutale d'une grande partie de leur système racinaire va entraîner un déficit hydrique et une déficience du volume de l'alimentation en sève nécessaire au bon fonctionnement de l'ensemble feuillé se traduisant par une asphyxie des ramifications fines avec une perte conséquente de la masse d'aiguilles. Cet état pourra affecter l'ensemble de l'arbre ou plus spécifiquement des parties entières de la ramure qui était initialement associée à ses racines (alimentation sectorisée).
Il s'ensuivra également et inéluctablement un affaiblissement des défenses « immunitaires » qui laisseront libre champs aux parasites ou aux infections, et notamment au phénomène de dépérissement « subit » d'origine indéterminée susceptible d'affecter sans causes réelles et apparentes le genre Cedrus.
De plus, l'affaiblissement et les plaies engendrées au niveau des racines laisseront la « porte ouverte » à tous les agents biologiques de dégradation du bois et plus particulièrement à toute la cohorte de champignons saprophytes et/ou parasites qui ne manqueront pas de se développer pour affaiblir l'arbre (parasites) et/ou générer une dégradation mécanique (pourriture) qui gagnera tout l'ancrage racinaire jusqu'au collet (base du tronc).

Conclusion :

Qu'il s'agisse de racines charpentières (ancrage) ou de nutritives, on mesure aisément les graves dysfonctionnements que crée l'ablation des organes souterrains de l'arbre.

En outre, cet ensemble de « Cèdres de l'Atlas », commun en essence ornementale, ne présente strictement aucun des caractères exceptionnels de rareté, d'âge, de dimension, de forme architecturale, de situation, d'histoire, et événement... etc. requis pour prétendre à une situation patrimoniale particulière.

Le 25/02/16

D. ROY



L'abattage des arbres est envisagé, le coût de l'opération s'élève à

- abattage des arbres (rognage des souches, enlèvement des branches) environ 5000 €
- réparation des piliers + seuil et butée de portes, dépose et repose du portail environ 5000€
- création d'un nouvel espace arboré, projet en cours d'élaboration avec un paysagiste.

Si rien n'est fait le mur risque de s'écrouler et le coût estimé de sa reconstruction serait de l'ordre de 40 000€.

Un autre souci dans notre région

La chenille processionnaire

C'EST LA CHENILLE QUI REDÉMARRE !

Depuis quelques années, on observe en Seine-et-Marne un développement important de chenilles processionnaires. La processionnaire du pin peut causer des irritations et différents troubles. Des mesures de lutte par échenillage ou à l'aide de pièges pour capturer les chenilles quand elles descendent en procession peuvent être mises en place.

Il existe deux espèces présentes dans le département :

La processionnaire du pin, urticante de novembre à avril

La processionnaire du chêne, urticante de mai à juillet



Processionnaire du pin



Processionnaire du chêne

Ces chenilles créent des nids en soie dans les arbres sur lesquels elles se développent (pin pour la processionnaire du pin, et principalement chêne pour la processionnaire du chêne). L'infestation touche souvent des arbres isolés ou situés à la lisière des boisements.

Les chenilles processionnaires possèdent des poils urticants qui peuvent provoquer des irritations cutanées, oculaires, respiratoires, des réactions allergiques... Elles sont également dangereuses pour les animaux domestiques. Ces réactions peuvent avoir lieu même sans contact direct avec l'insecte, car les poils urticants peuvent être emportés par le vent ; il convient donc d'être prudent à proximité des nids.

Les dégâts ne mettent en général pas en danger l'arbre, même si des défoliations importantes et répétées peuvent l'affaiblir. La principale préoccupation reste donc la santé des personnes

fréquentant le site.

Méthodes de lutte

Différentes méthodes de lutte existent, à appliquer selon la saison (en fonction du cycle de l'insecte) :

1) Pratiquer l'échenillage : suppression et/ou brûlage des nids par un professionnel (élagueur, paysagiste...) portant les équipements de protection adéquats ; il est conseillé d'installer un périmètre de sécurité autour de l'arbre lors de l'opération. Il a lieu en hiver pour la processionnaire du pin et en été lorsque c'est possible pour la processionnaire du chêne.

2) Installer des pièges sur les troncs d'arbres pour capturer les chenilles processionnaires du pin qui descendent en procession, et destruction des chenilles piégées. Ce type de piège est à mettre en place de janvier à fin mai (un mois avant les premières descentes jusqu'à un mois après les dernières descentes). Par sécurité, il vaut mieux installer les pièges hors de portée de la population (en hauteur par exemple) et/ou signaler qu'ils ne doivent pas être manipulés.

3) Piéger des adultes à l'aide de phéromones sexuelles. Ce piégeage peut être réalisé de juin à août pour la processionnaire du pin. Pour la processionnaire du chêne, ce type de piège peut être installé de juillet à septembre. Cela permet de réduire la reproduction des papillons et donc les prochaines attaques.

4) En cas d'infestations sur la commune, éviter la plantation de pins et de chênes dans les lieux très fréquentés ou à proximité de publics sensibles (écoles, centres de loisir, aires de jeu, parcs d'établissements de santé, campings...)

5) Favoriser les prédateurs naturels des chenilles, par exemple en installant des nichoirs à mésanges et des abris à chauve-souris, en installant des végétaux diversifiés d'origine locale...

6) Il existe aussi des traitements à l'aide de Bt (*Bacillus thuringiensis*). Il s'agit d'une bactérie toxique pour de nombreux insectes. L'inconvénient de ce traitement est qu'il ne cible pas que la chenille processionnaire, mais vise de nombreux autres insectes (papillons, scarabées...) et peut donc nuire aux écosystèmes...



Repas des anciens au Relais de Villeroy



Nous remercions l'Association Saint Gengoult pour l'organisation des manifestations, Vide grenier, repas à thème, Noël.

VIE PRATIQUE

Horaire de la mairie

lundi : 13 h . -19 h.

mardi : 9 h. - 13 h.

mercredi : 9 h. - 11 h 30

jeudi : 9 h. - 16 h. 30

Permanence des élus :

lundi : 17 h. -19 h.

jeudi : 14 h. - 15 h. ou sur rendez-vous

17 route de Lorrez

téléphone : 01.64.31.50.54 fax : 01.60.96.51.13

portable : 06 73 48 63 32

E. mail mairie.vauxsurlunain@wanadoo.fr

Les Horaires de car sont à votre disposition à la mairie

Passage des ordures ménagères :

- mardi poubelles marron

-mercredi poubelles jaunes

Déchetterie de Voulx et encombrants voir sur nouveau calendrier du SIRMOTOM.

N° UTILES

POLICE : 17
POMPIERS : 18
SAMU : 15

Centre hospitalier Nemours : 01 64 45 19 00
Centre hospitalier Montereau Fault Yonne : 0164 31 64 31
Centre anti poison : 01 40 37 04 04

EDF dépannage : 08 10 333 077
GAZ dépannage : 08 10 433 077
SAURNemours : 01 64 78 55 60

Gendarmerie de Lorrez : 0164 31 63 80

Sida info Service : 08 00 840 800
SOS drogue, alcool, tabac : 08 00 231 313
Jeune Violence écoute : 08 00 202 223
Allo Enfance Maltraitée : 119

Presbitère : 01 64 31 51 09
Sous Préfecture : 01 60 74 66 92
Trésor Public : 01 64 31 51 52
CPAM 77 : 3646

SERVICE SANTE

Dr TIMSIT Lorrez le Bocage : 01 60 96 55 55
Dr LULEY LEROIDE Lorrez le Bocage : 01 64 31 40 54
Cabinet médical Voulx : 01 64 31 90 00
Infirmières cabinet : 12 rue Emile bru 77710 Lorrez le bocage 01 64 31 47
65 soins au cabinet sur rdv
Kinésithérapeutes : 01 64 24 76 65
Pharmacie : 01 64 31 51 14
Vétérinaire : 01 64 31 46 15